



Litige suite état des lieux de sortie

Par **kika**, le **10/11/2008** à **10:38**

Bonjour

Mon propriétaire a mandaté un huissier pour l'état des lieux de sortie il y a 7 semaines. Je viens de recevoir des factures exorbitantes (au-delà de mes 2 mois de caution) de sa part car il a refait des travaux dans toutes les pièces de la maison louée.

Comment contester (il a clairement abusé pour tout refaire à mes frais) étant donné que je n'ai rien accepté/signé à l'état des lieux de sortie ? Comment prouver l'abus alors que l'état des lieux d'entrée est assez succinct bien qu'il mentionne des pièces en état d'usage et parquets anciens/usés ?

Ai-je vraiment un recours ou est-ce que je n'ai aucune chance de récupérer tout ou partie de ma caution ?

Merci de votre aide

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **11:07**

bonjour, pourquoi n'étiez vous pas présent lors de l'état des lieux de sortie, cordialement

Par **kika**, le **11/11/2008** à **17:28**

Bonjour

merci de me répondre. Je me suis mal exprimée : j'étais bien présente quoique l'huissier m'a fait comprendre que ma présence n'était pas utile : je ne pouvais rien contester et je n'ai rien eu à signer.

Sans impartialité, il m'a annoncé que le propriétaire allait devoir faire des travaux et que les factures me seraient envoyées. J'ai été choquée par cette suggestion à l'égard du propriétaire exempté de neutralité. Par ailleurs mon propriétaire est déjà en procès avec un autre de ses locataires.

Aujourd'hui je me demande :

est-ce que l'EDL de sortie est recevable dans la mesure où je n'ai pas reçu de recommandé 7 jours à l'avance m'annonçant la venue de l'huissier ? et du fait que je n'ai rien signé ? est-ce contestable ?

Si oui, avec mon maigre EDL d'entrée comment puis-je me défendre car je ne suis réellement pas responsable de dégradations et mon propriétaire a juste voulu refaire à mes frais ses

planchers, murs et plafonds rendus en état d'usage ?

Par **jeetendra**, le **11/11/2008** à **17:58**

bonsoir, saisissez l'adil de votre département, ou la commission départementale de conciliation entre locataires et propriétaires, courage à vous, cordialement